



Doc. 12927

04 mai 2012

Le profilage des Roms et d'autres demandeurs d'asile des Balkans occidentaux

Proposition de résolution

déposée par Mme Annette GROTH et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Union européenne a accordé la libéralisation du régime des visas à la Serbie, à « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et au Monténégro le 19 décembre 2009 ainsi qu'à l'Albanie et à la Bosnie-Herzégovine le 15 décembre 2010. Suite à l'adoption de cette mesure, certains Etats membres, dont l'Allemagne, la Belgique et la Suède, ont exprimé leur inquiétude concernant l'accroissement du nombre de demandeurs d'asile en provenance de ces pays, principalement des personnes d'origine rom et albanaise. Les médias et les décideurs européens les ont qualifiés de « réfugiés » économiques et ont souligné le prétendu « abus » du régime sans visa.

La Commission européenne et des Etats membres de l'Union européenne ont demandé aux pays des Balkans occidentaux de prendre des mesures pour empêcher leurs citoyens de quitter leur pays et de demander l'asile dans les pays de l'Union européenne, en tant que condition à respecter pour le maintien de la mesure de libéralisation des visas. Les pays concernés ont accepté d'instaurer de telles mesures consistant à renforcer le profilage et les contrôles aux frontières, concernant en particulier les sorties du territoire, conformément à l'acquis de Schengen.

L'Assemblée parlementaire s'inquiète du fait que certaines de ces mesures sont incompatibles avec les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres instruments du Conseil de l'Europe. Elles privent les citoyens des pays concernés de leur liberté de circulation, y compris de leur droit de quitter leur propre pays, tout comme de leur droit de demander l'asile. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est le fait que le profilage ethnique et d'autres mesures visent principalement les membres des minorités ethniques dont les plus touchés sont les Roms.

Par conséquent, l'Assemblée devrait procéder à une analyse approfondie des conséquences sur les droits de l'homme des mesures préconisées et adoptées et formuler des recommandations pour éviter d'éventuelles violations des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

GROTH Annette, Allemagne, GUE
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE
ANDERSEN Karin, Norvège, GUE
AXELSSON Lennart, Suède, SOC
BACKMAN Þuríður, Islande, GUE
BELLEN Alexander, van der, Autriche, SOC
CRAMON-TAUBADEL Viola, von, Allemagne, SOC
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
O'SULLIVAN Maureen, Irlande, GUE
PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE
PFLUG Johannes, Allemagne, SOC
ROUQUET René, France, SOC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
VORUZ Eric, Suisse, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste